

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseiller absent : 0
Pouvoirs : 4
Date de la Convocation :
12/05/2026
Date d'affichage : 12/05/2026



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : VARLET Geoffroy, DUFRESNE Anna, GABILLET François, GONNARD Léa, REYMOND Aurélie, AUBERTIN Aurélien, RYNKA Charlotte, FLORIDO Geoffrey, BOSSET-VALESPER Simone, CALBA Joël

Ont donné pouvoir :

BIGOT Agnès a donné pouvoir à GABILLET François
MARMIER Karine a donné pouvoir à FLORIDO Geoffrey
TEPPE Sébastien a donné pouvoir à DUFRESNE Anna
DREYFUS Éric a donné pouvoir à BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M CALBA Joël a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°26046 : fixant la durée d'amortissement des installations photovoltaïques (salle polyvalente)

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un système de panneaux photovoltaïques pour la salle polyvalente, d'un montant total d'investissement de 30 565.96 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, les immobilisations doivent être amorties selon une durée correspondant à leur durée de vie technique estimée.

L'amortissement permet de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources pour leur futur renouvellement.

Compte tenu de la nature technique du matériel et des préconisations du constructeur, il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 25 ans.

L'amortissement sera pratiqué selon la méthode linéaire et débutera à la date de mise en service du bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la durée d'amortissement de 25 ans pour l'acquisition des panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente d'un montant de 20 917.20 €
- **PRECISE** que la dotation aux amortissements sera inscrite annuellement au budget de la collectivité (Section de fonctionnement).
- **DIT** que le calcul s'effectuera au prorata temporis sur la base de la valeur d'acquisition.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Valeur d'origine	Durée	Taux	Annuité pleine
Panneaux solaires salle polyvalente	30 565.96 €	25	4.00 %	1 222.00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mai 2026

La Secrétaire
Joël CALBA



Le Maire,
Dominique BOYER





BIENS TABLEAU D'AMORTISSEMENT

FICHE BIEN

CODE BIEN : 2025-001

N° INVENTAIRE : 2025-001

DESIGNATION : panneaux solaires salle polyvalente

VALEUR BIEN : 30 565,96 €

LOCALISATION :

DATE ENTREE : 09/09/2025

DATE SORTIE :

TYPE D'AMORTISSEMENT : Amortissement linéaire

TAUX : 4,00

EXERCICE	BASE CALCUL	UNITES	ANNUITE	SUBVENTION	CUMUL AMORT	SORTIE	VALEUR COMPTABLE
2026	30 565,96 €		1 222,00 €		1 222,00 €	0,00 €	29 343,96 €
2027	30 565,96 €		1 222,00 €		2 444,00 €	0,00 €	28 121,96 €
2028	30 565,96 €		1 222,00 €		3 666,00 €	0,00 €	26 899,96 €
2029	30 565,96 €		1 222,00 €		4 888,00 €	0,00 €	25 677,96 €
2030	30 565,96 €		1 222,00 €		6 110,00 €	0,00 €	24 455,96 €
2031	30 565,96 €		1 222,00 €		7 332,00 €	0,00 €	23 233,96 €
2032	30 565,96 €		1 222,00 €		8 554,00 €	0,00 €	22 011,96 €
2033	30 565,96 €		1 222,00 €		9 776,00 €	0,00 €	20 789,96 €
2034	30 565,96 €		1 222,00 €		10 998,00 €	0,00 €	19 567,96 €
2035	30 565,96 €		1 222,00 €		12 220,00 €	0,00 €	18 345,96 €
2036	30 565,96 €		1 222,00 €		13 442,00 €	0,00 €	17 123,96 €
2037	30 565,96 €		1 222,00 €		14 664,00 €	0,00 €	15 901,96 €
2038	30 565,96 €		1 222,00 €		15 886,00 €	0,00 €	14 679,96 €
2039	30 565,96 €		1 222,00 €		17 108,00 €	0,00 €	13 457,96 €
2040	30 565,96 €		1 222,00 €		18 330,00 €	0,00 €	12 235,96 €
2041	30 565,96 €		1 222,00 €		19 552,00 €	0,00 €	11 013,96 €
2042	30 565,96 €		1 222,00 €		20 774,00 €	0,00 €	9 791,96 €
2043	30 565,96 €		1 222,00 €		21 996,00 €	0,00 €	8 569,96 €
2044	30 565,96 €		1 222,00 €		23 218,00 €	0,00 €	7 347,96 €
2045	30 565,96 €		1 222,00 €		24 440,00 €	0,00 €	6 125,96 €
2046	30 565,96 €		1 222,00 €		25 662,00 €	0,00 €	4 903,96 €
2047	30 565,96 €		1 222,00 €		26 884,00 €	0,00 €	3 681,96 €
2048	30 565,96 €		1 222,00 €		28 106,00 €	0,00 €	2 459,96 €
2049	30 565,96 €		1 222,00 €		29 328,00 €	0,00 €	1 237,96 €
2050	30 565,96 €		1 237,96 €		30 565,96 €	0,00 €	0,00 €